

CARTE PROFESSIONNELLE DE COMMERCANT AMBULANT

Entreprise individuelle / Micro-entrepreneur

Demande de modification de carte professionnelle

- ✓ Imprimé de demande dument complété et signé par le chef d'entreprise :
<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R14000>
- ✓ 1 photographie d'identité récente et en couleur [au format officiel](#)
- ✓ Extrait du RCS datant de moins de 3 mois et à jour de la modification
 - *ou* pour une entreprise installée dans l'Union européenne ou l'Espace économique européen : attestation d'inscription de l'activité commerciale à l'étranger mentionnant la modification, si nécessaire traduction en français.
- ✓ Rémunération pour l'instruction et la délivrance de la carte : 30 euros (arrêté du 19 juillet 2019)

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier.

Déclaration en ligne : www.cciwebstore.fr – Rubrique : FORMALITES ET CARTES PROFESSIONNELLES